Inter-
Environnement
Bruxelles

À l'attention de la Commune de Uccle
(c/o service de l'urbanisme)

**Avis d'Inter-Environnement Bruxelles sur la demande de permis 16/PFD/1950361**

Anderlecht, le 20/05/2025

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, Cher.es membres de la commission de concertation, vous trouverez ci-dessous les remarques d'Inter-Environnement situé avenue du Kersbeek 292-296.

1/ Activités productives en ville :
En RBC, les activités industrielles tendent à disparaître au profit d'autres fonctions urbaines, notamment le logement et le bureau. Le maintien de ces activités productives en milieu urbain représente un enjeu majeur à plusieurs niveaux : économique, écologique et social. Elles contribuent à constituer une offre d'emploi diversifiée pour les Bruxellois·es. La localisation de ces activités au sein de la région laisse entrevoir la possibilité d'une plus grande circularité et d'une plus grande autonomie économique, elle évite aussi de nombreux trajets. À minima, ce site devrait accueillir un groupement d'activités artisanales.

2/ Logement social :
Uccle ne fait pas partie des communes les plus denses de la capitale et de nombreux projets de grande et moyenne ampleur prennent place sur son territoire. Nous estimons qu'il est nécessaire que ces développements immobiliers répondent aux besoins des Bruxellois·es, notamment en matière de logement social. 55 000 ménages figurent actuellement sur la liste d'attente pour intégrer l'un de ces logements, seuls à pouvoir garantir de manière pérenne le droit au logement. Dans notre région, la part du revenu consacrée au logement ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, il est nécessaire que cette densification du territoire soit coordonnée et que les effets cumulés des nouveaux projets soient étudiés.

Inter-
Environnement
Bruxelles

3/ Zone de protection et bâtiment d'intérêt patrimonial :
IEB souhaiterait l'analyse de la CRMS, étant donné la présence d'un bâtiment Art Déco de 1925 et la zone de protection située sur la parcelle en raison de la proximité de la gare d'Uccle-Stalle. Par ailleurs, nous souhaiterions avoir la garantie que le chemin vers la gare d'Uccle-Stalle sera préservé, connaître le pourcentage de réemploi des matériaux sur site et savoir à quoi les éventuelles charges d'urbanisme seront consacrées.

Merci d'intégrer ces remarques au PV de la commission de concertation,

Pour Inter-Environnement Bruxelles,

Cataline Sénéchal
Maud Marsin